

## VI. AGRICULTURE : entre crise viticole et recherche de nouveaux débouchés

---





## A. UN PAYSAGE LOCAL ENTRE VIGNE ET FORET

Le territoire portant le SCoT fait parti de la Nouvelle Aquitaine, première région agricole de France et d'Europe. Elle possède une surface agricole totale de 4,2 millions d'hectares soit 15% de la SAU nationale.

**¼ de la production agricole de la région est en effet issue des activités viticoles** et 90% des vignobles bénéficient de l'Appellation d'Origine Contrôlée.

Dans ce contexte, le territoire du Cubzaguais-Nord-Gironde est marqué à la fois par d'importantes surfaces de vignoble, couplées à de nombreuses surfaces de forêts (notamment au sein de l'entité paysagère de la forêt de la Double Saintongeaise).

Le territoire est en effet caractérisé par la présence de 4 entités paysagères distinctes (source : Atlas des Paysages). Ces dernières jouent un lien direct avec les orientations technico-économique des exploitations agricoles du territoire, à savoir :

- **la forêt de la Double Saintongeaise** : cette unité est représentée majoritairement par la présence de la forêt, organisée « par morceaux » avec de nombreuses clairières, parfois très vastes, qui offrent des paysages agricoles dégagés. Les espaces agricoles dans cette unité, présente une variété notable entre vignes, terres pâturées, vergers et parcelles labourées ;

- **le Cubzadai**, est une unité montrant des paysages riches et variés basés sur une diversité de composantes paysagères. Les vallons principaux, associent boisements et vallées agricoles bocagères. Les vallons secondaires sont souvent occupés par la forêt. L'unité propose donc des paysages semi-ouverts, fragmentés par les bosquets et lisières qui ponctuent des terres agricoles aux occupations diversifiées. Si la vigne reste un élément majeur de cette unité paysagère, boisements, cultures et prairies participent à la richesse des ambiances rencontrées ;

- **le Blayais**, est quasi intégralement occupée par la vigne, ici classée sous l'appellation Premières Côtes de Blaye. Les vastes étendues viticoles dessinent des paysages très ouverts, où le regard peut porter très loin. Malgré tout, quelques vallons créent des ruptures génératrices de diversité paysagère. Sur ces derniers, l'occupation du sol y est variée : boisements feuillus ou mixtes, cultures céréalières, prairies, ... ;

- **les Marais de Prignac et Marcamps**, accueillent une agriculture diversifiée : vignes, prairies et cultures s'y partagent l'espace créant une richesse notable de paysages. Les vignes se regroupent sur les versants secs des pentes du pourtour du marais, mais aussi en bordure du fleuve. De grandes parcelles de maïsiculture ouvrent de larges horizons, et les prairies, souvent accompagnées d'arbres, amènent une variété appréciable. Des peupleraies ou des boisements humides, peu étendus, sont localisés à proximité des berges et au sud de Prignac-et-Marcamps.



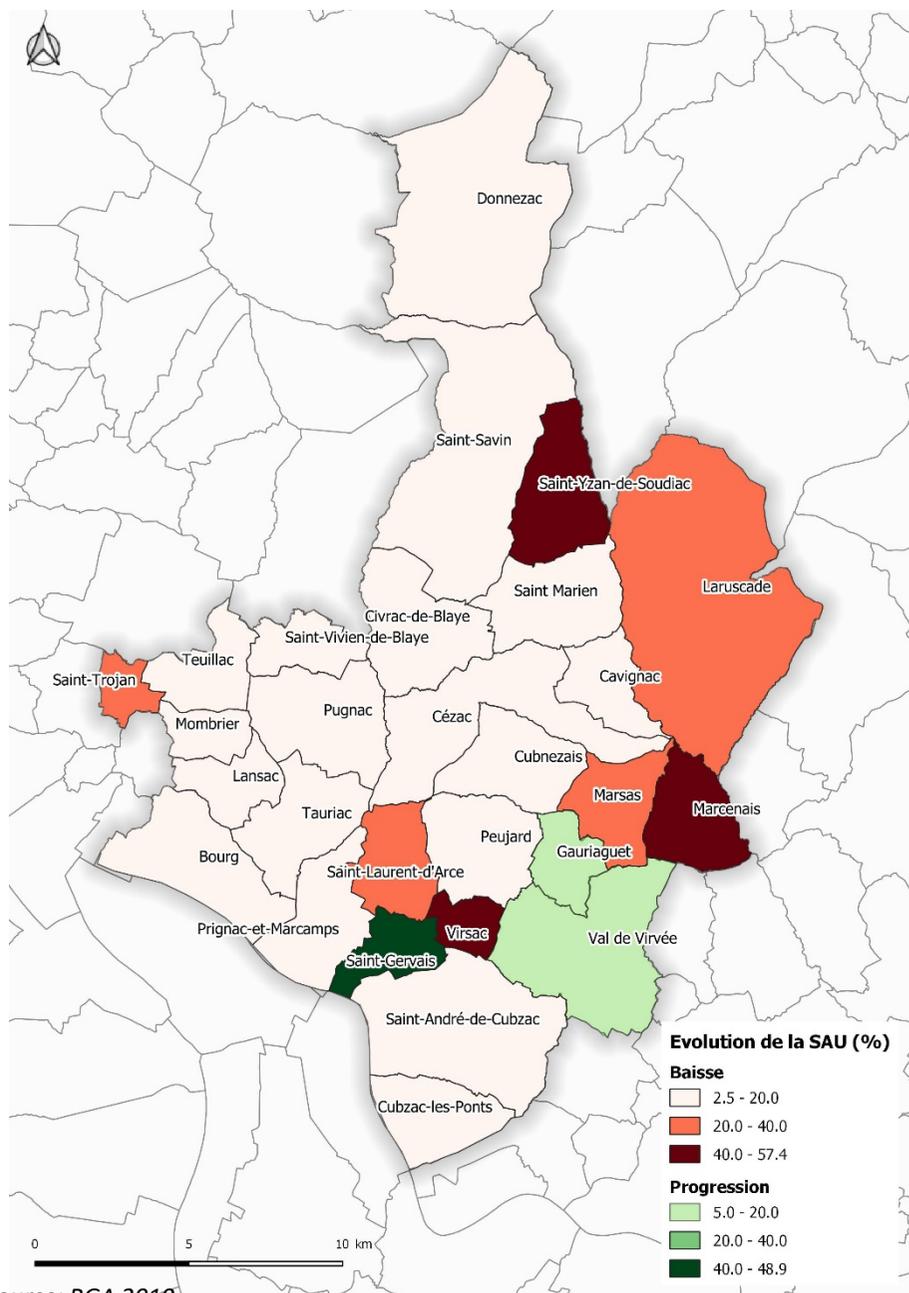
## B. L'ÉVOLUTION RECENTE DU SECTEUR AGRICOLE

### VERS UNE CONCENTRATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

#### UNE SURFACE AGRICOLE UTILISÉE (SAU) EN BAISSÉ DEPUIS LES ANNÉES 1980

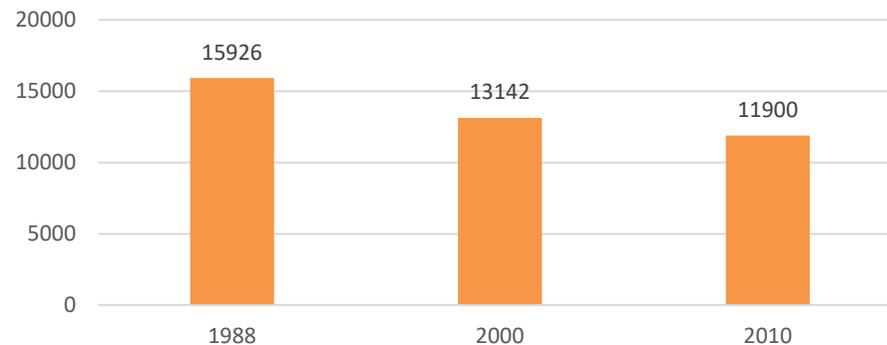
Le total de la Surface Agricole Utilisée est en baisse depuis 1988. Entre 2000 et 2010 elle est passée de 13 142 Ha à 11 900 Ha, soit une baisse de 9,5%. Cette baisse est corrélée à celle de l'emploi agricole et du nombre d'exploitation, qui ont connu une régression de 1,6% et 3,2% à l'échelle du département.

L'ouest du territoire est davantage concerné par la baisse de SAU. Les communes de Saint Yzan de Soudiac, Marcenais et Virsac ont connu la plus forte baisse. À l'inverse, la plus forte hausse se situe à Saint Gervais.



#### Evolution de la SAU sur le territoire entre 1988 et 2010

(source : AGRESTE)



Source: RGA 2010

## B. L'ÉVOLUTION RECENTE DU SECTEUR AGRICOLE

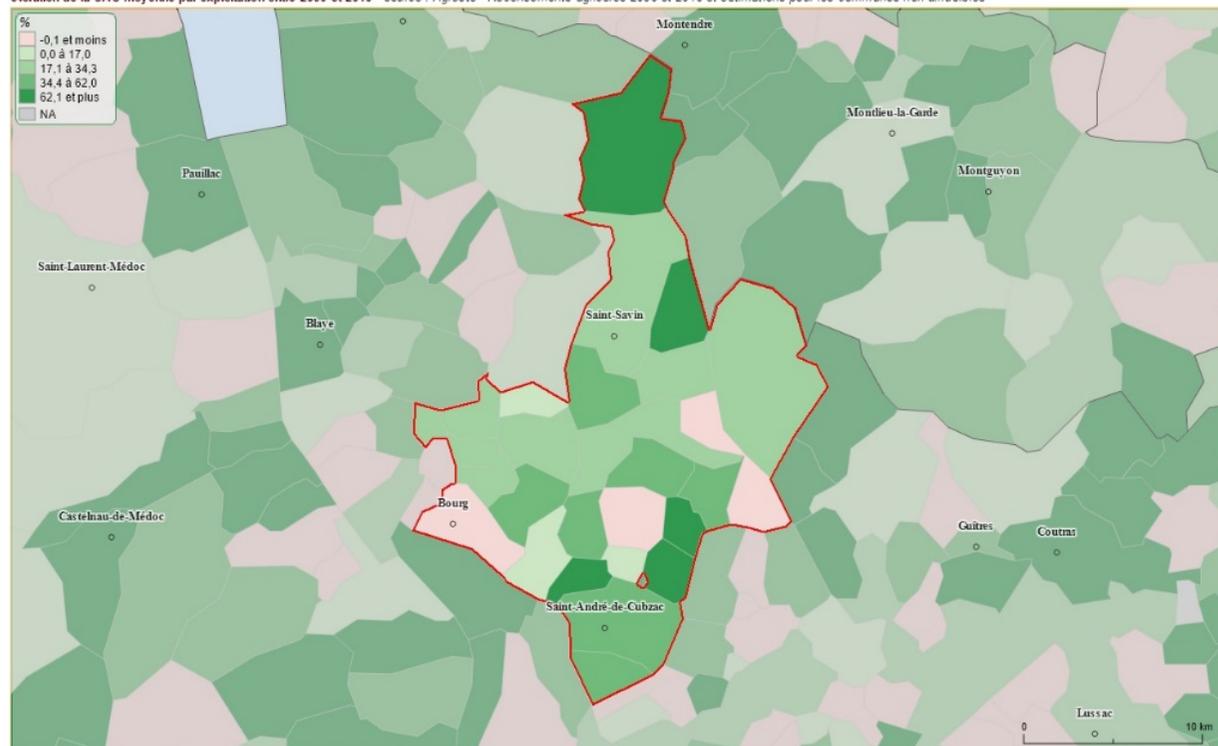
### VERS UNE CONCENTRATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

#### Evolution de la SAU moyenne par exploitation

Sur l'ensemble du territoire, la SAU moyenne par exploitation est de 18,6 Ha en 2010 contre 14,3 en 2000. La plus petite SAU est de 11,3 Ha (Saint Trojan) et la plus grande est de 31,7 Ha (Saint Gervais).

La hausse générale de la SAU moyenne par exploitation s'explique par l'intégration de la SAU des sièges d'exploitation disparus.

évolution de la SAU moyenne par exploitation entre 2000 et 2010 - source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

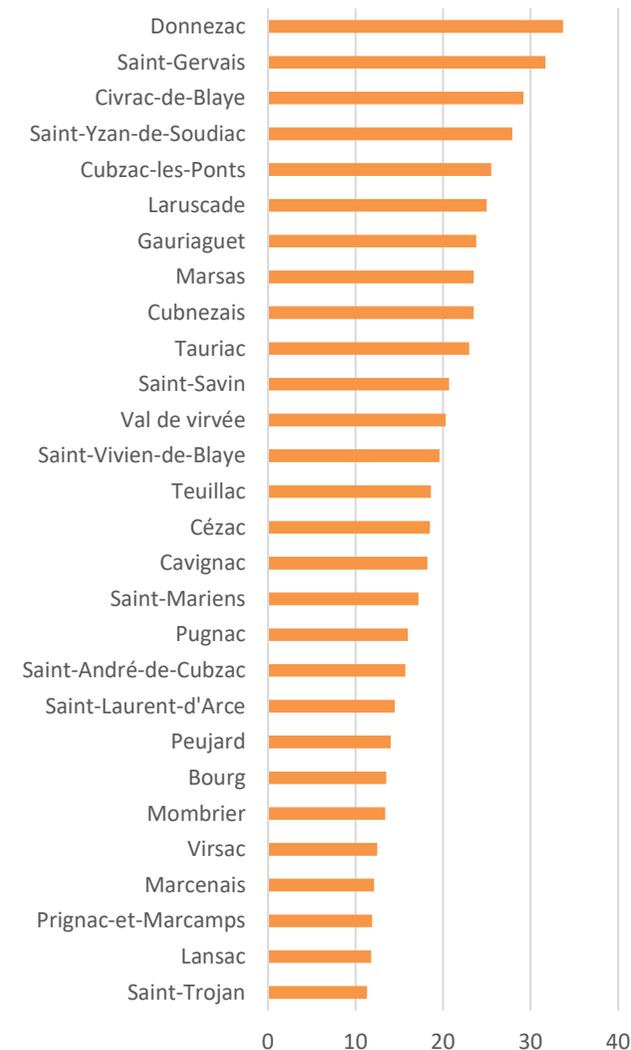


© Insee 2012 - IGN Géoplia 2010 - Source : Agreste - France (métropole) par commune

#### SAU moyenne des 84 exploitations ayant répondu au questionnaire

La moyenne de la SAU des exploitations ayant répondu au questionnaire s'élève à environ 33,6 ha, soit une moyenne quasi deux fois plus importante que celle relevé sur l'ensemble du territoire en 2010. Si ce résultat ne peut être considéré comme représentatif, une tendance à l'augmentation de la SAU moyenne par exploitation reste à relever.

#### SAU moyenne par exploitation en 2010



Source: RGA 2010

## B. L'EVOLUTION RECENTE DU SECTEUR AGRICOLE

### VERS UNE CONCENTRATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

#### Une diminution du nombre de sièges d'exploitation agricoles

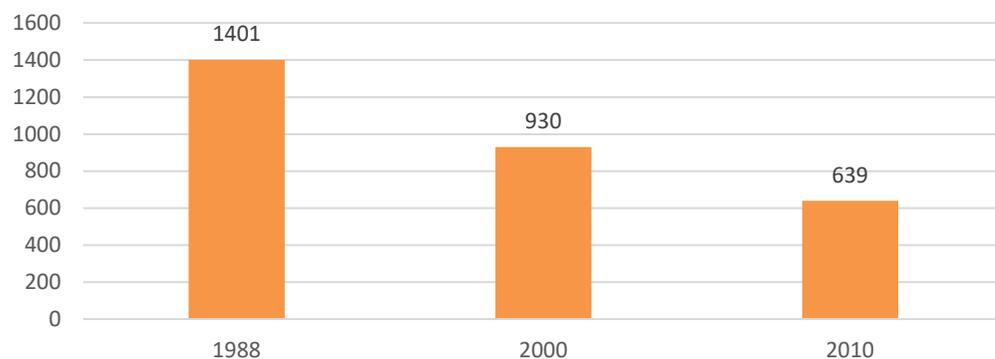
Le nombre de sièges d'exploitation a baissé de 54,4% entre 1988 et 2010 et de 31,3% entre 2000 et 2010. Sur cette dernière période, il est ainsi passé de 888 à 602. La diminution du nombre d'exploitation s'accompagne par ailleurs d'une baisse de la main d'œuvre agricole.

Toutefois, malgré cette diminution constatée, il est à noter qu'en 2018, le territoire a connu 27 installations d'agriculteurs (reprises d'exploitations existantes ou créations de nouvelles exploitations).

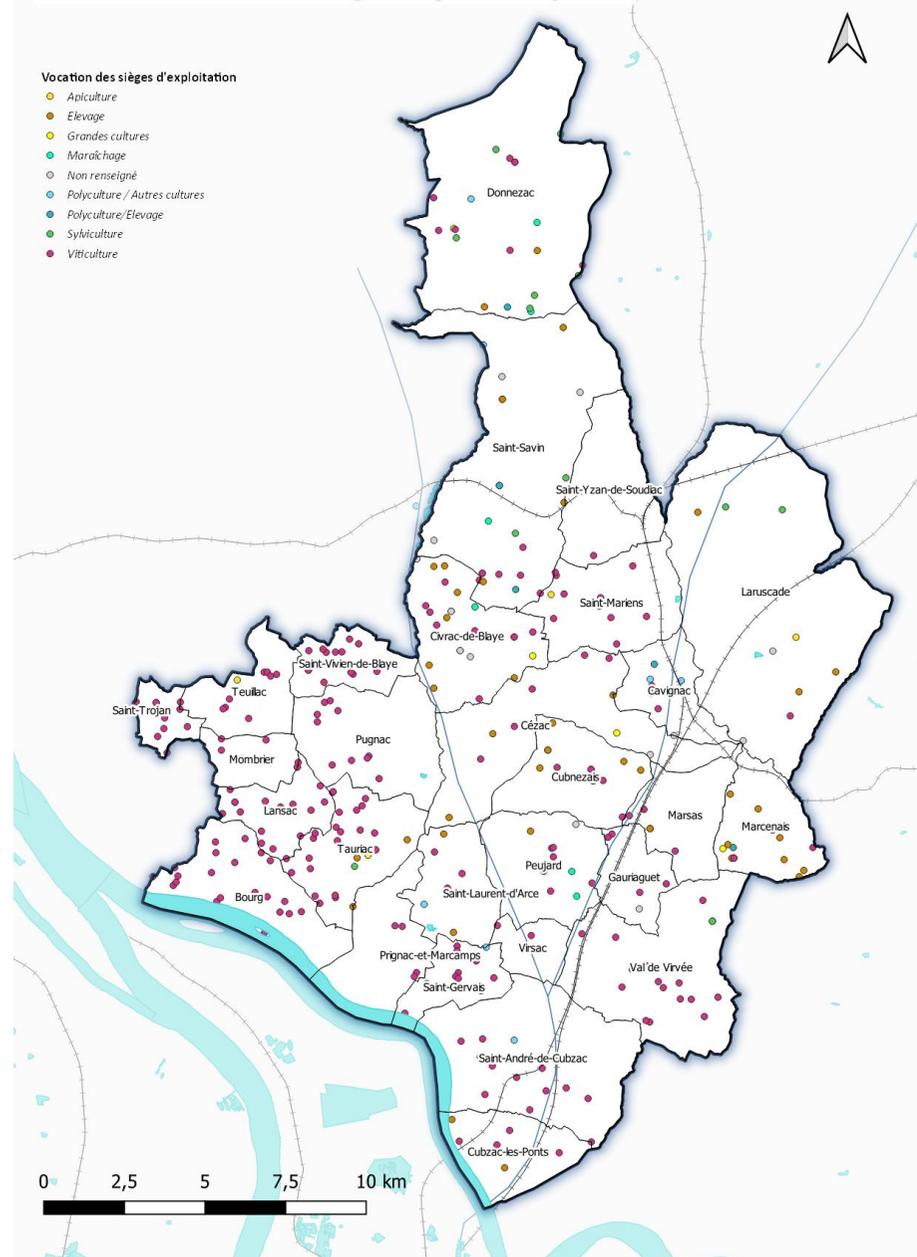
La superficie par chefs d'exploitation ou par entreprise agricole à l'installation en 2018 s'élève à ce titre à environ 5,8 ha.

Comparativement à l'échelle nationale, ce chiffre moyen se situe en deçà de la moyenne nationale relevée puisque cette dernière s'élève à 28,5 ha. L'orientation technico-économique des exploitations, ainsi que les difficultés rencontrées à l'installation expliquent en partie cette différence.

Evolution du nombre de sièges d'exploitation entre 1988 et 2010  
(source : AGRESTE)



#### Localisation et vocation des sièges d'exploitation agricoles



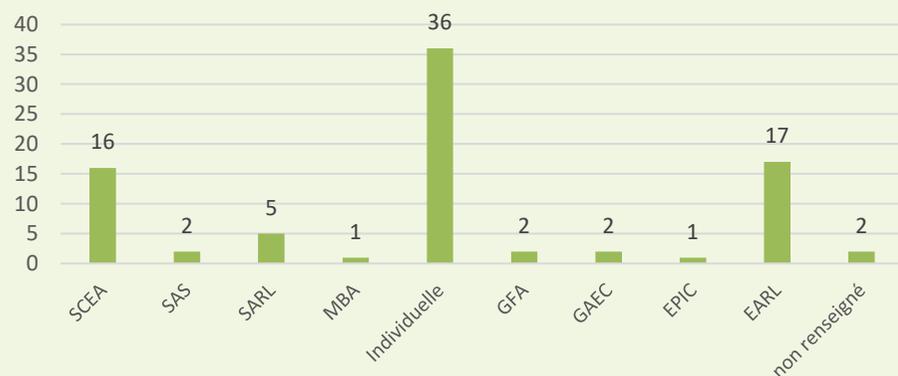
## B. L'EVOLUTION RECENTE DU SECTEUR AGRICOLE

### VERS UNE CONCENTRATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

#### Une diminution du nombre de sièges d'exploitation agricoles

##### Typologies des 84 exploitations ayant répondu au questionnaire

###### Formes juridique des 84 exploitations

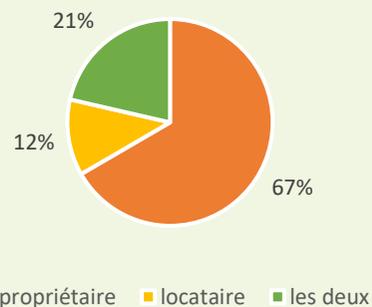


Le grande majorité des formes juridiques des 84 exploitations ayant répondu au questionnaire se compose d'entreprises individuelles (43%), devant des EARL (20%) et des SCEA (19%).

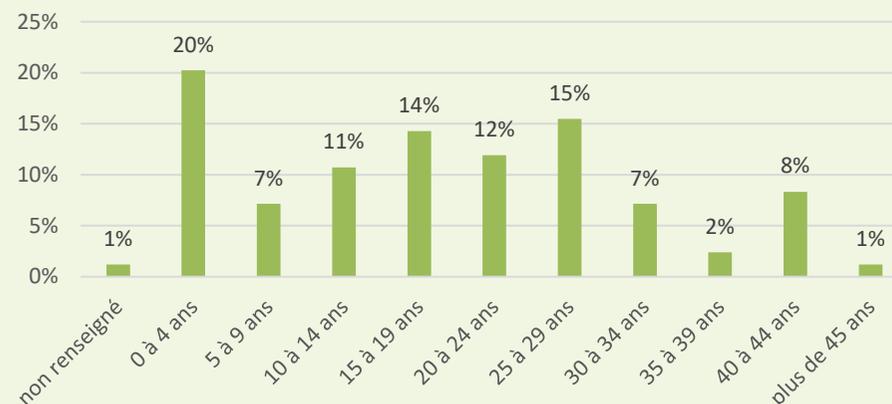
###### Nature des 84 exploitations

Également, la plupart des exploitants sont propriétaires des surfaces associées à leur exploitation, 67% d'entre eux à 100% de leurs superficies et 21% d'entre eux suivant une double caractéristique propriétaire/locataire.

10 exploitations sont le fait d'exploitants locataires.



##### Répartition des 84 exploitations par ancienneté d'installation



L'analyse du retours des 84 exploitations ayant répondu au questionnaire met en avant que 20% des exploitations sont installées sur le territoire depuis moins de 4 ans, ce qui montre une certaine dynamique positive à l'installation ou à la reprise d'exploitations sur le territoire.

Par ailleurs, le graphique met en avant une part non négligeable d'exploitations agricoles installées depuis plus de 40 ans (9%), ce qui tend à montrer un certain encrage et une certaine stabilité des exploitations sur le territoire.

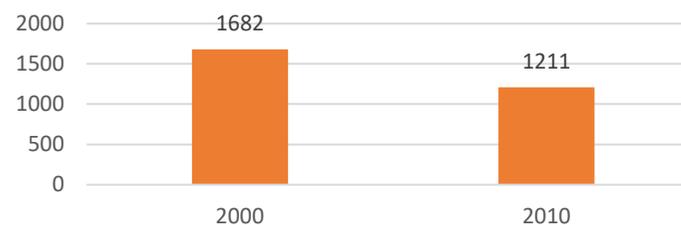
## B. L'ÉVOLUTION RECENTE DU SECTEUR AGRICOLE

### DES INCERTITUDES LIÉES À LA DÉMOGRAPHIE AGRICOLE

Une baisse du nombre d'emplois – (représenté par le nombre d'Unité de Travail Annuel)

Le nombre d'UTA à baissé sur la période 2000-2010, il est passé de 1682 à 1211, soit une baisse d'environ 28%.

Evolution du nombre d'UTA entre 1988 et 2010  
(source : AGRESTE)



### Répartition de l'emploi parmi les 84 exploitations ayant répondu au questionnaire

Parmi les 84 exploitants ayant répondu au questionnaire, plus de la moitié n'engagent aucun salarié.

41 exploitations disposent d'au moins 1 salarié. Parmi celles-ci, la majorité emploie 1 à 2 salariés (22 exploitations).

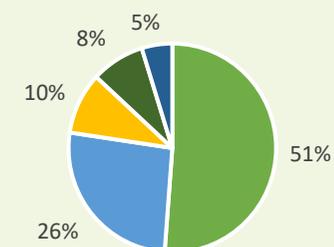
Le nombre total d'emplois exprimés parmi ces exploitations est de 179 emplois. A noter qu'une exploitation emploie à elle seule 30 salariés.

Par ailleurs, 7 exploitations annoncent employer des saisonniers.

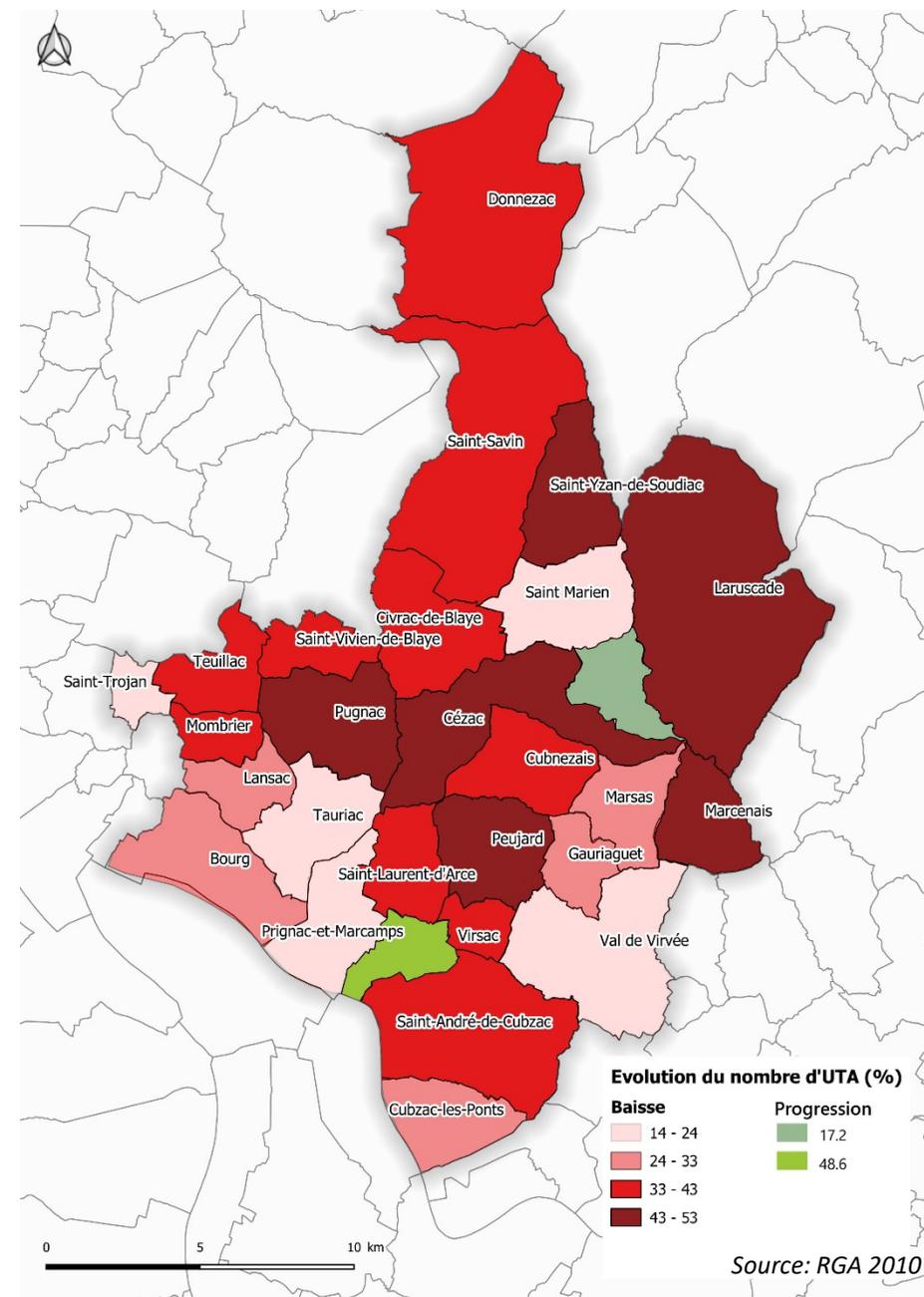
Enfin, 7 exploitations annoncent penser à recruter un ou plusieurs nouveau(x) salarié(s) à l'avenir.

Les professions agricoles ne suscitent aujourd'hui plus assez de vocation. De plus les petites exploitations ne sont pas capables de mettre en place des salaires attractifs. La viticulture du territoire est par ailleurs fortement dépendante de main d'œuvre étrangère.

### Répartition des 84 exploitations selon le nombre d'employés



■ 0 ■ 1 à 2 ■ 3 à 4 ■ 5 à 9 ■ 10 ou +



## B. L'ÉVOLUTION RECENTE DU SECTEUR AGRICOLE

### DES INCERTITUDES LIÉES À LA DÉMOGRAPHIE AGRICOLE

#### Un vieillissement des chefs d'exploitation

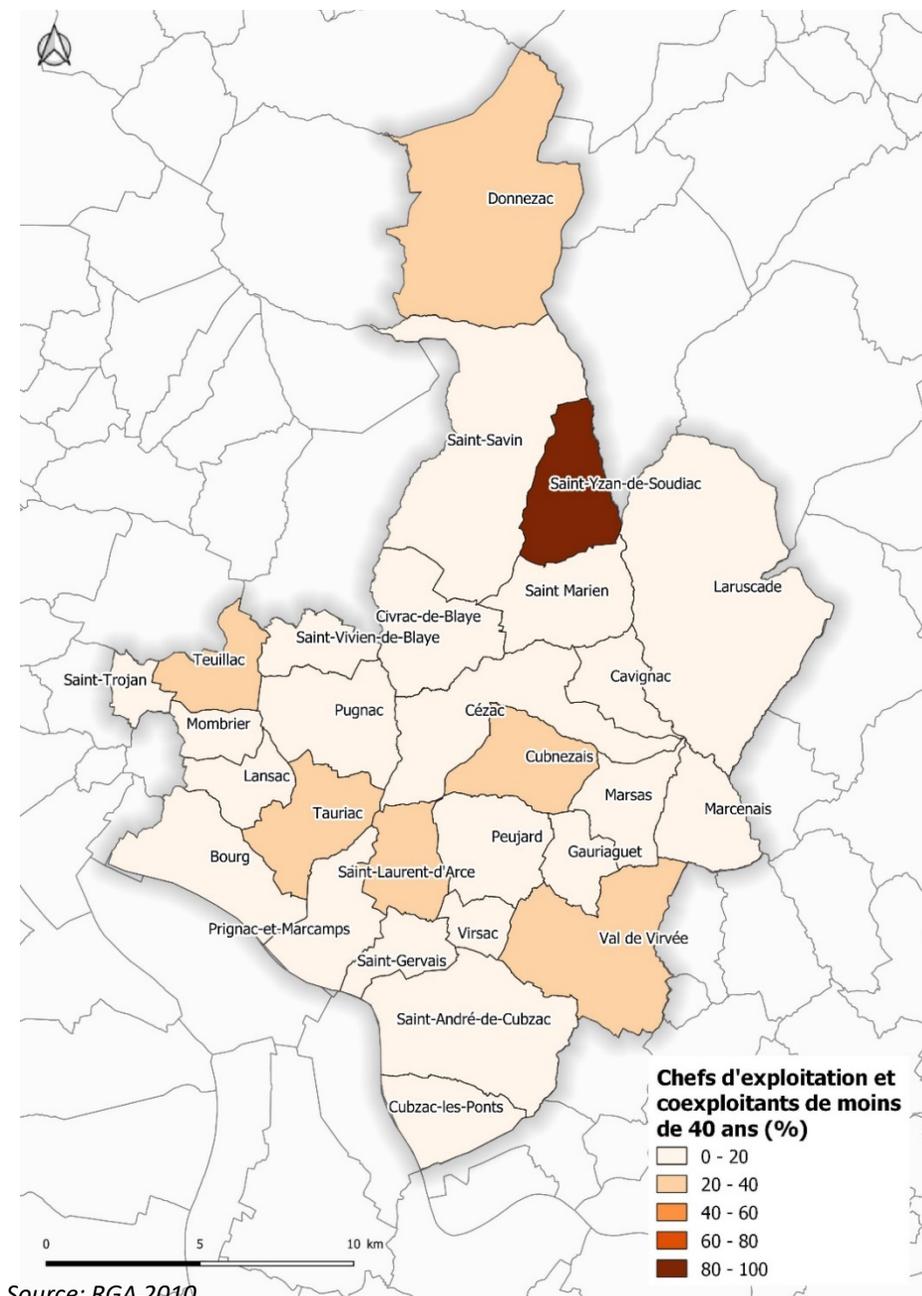
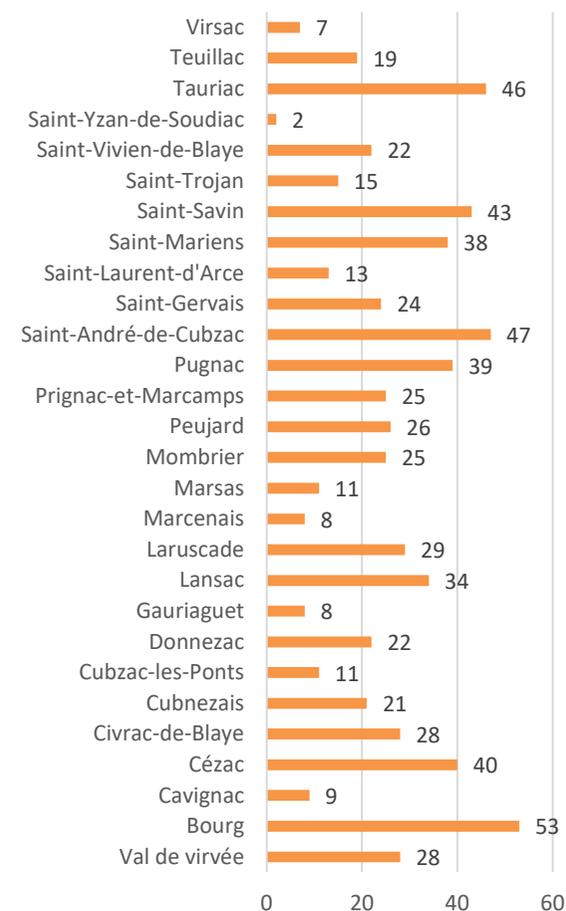
En moyenne, environ 85% des chefs d'exploitation et des coexploitants ont plus de 40 ans en 2010. La population agricole du territoire est légèrement plus âgée que celle du département où l'âge moyen est de 49 ans avec 81% de plus de 40 ans.

La part des moins de 40ans est en baisse d'environ 4% en moyenne sur l'ensemble du territoire sur la période 2000-2010. Une baisse importante est visible dans les communes de Cézac (-19,5%), Marcenais (-25%) et Saint-Vivien de Blaye (-24,5%).

Le nombre de chefs d'exploitation et coexploitants par commune a baissé entre 2000 et 2010 d'environ 30,4%. Cette baisse explique notamment la hausse de la SAU moyenne par exploitation identifiée dans le même temps. Ces derniers s'élèvent en 2010 à 693 sur le territoire.

Au regard des données de la MSA de 2019, l'âge moyen des exploitants agricoles du territoire s'élève à 50,8 ans, soit un âge moyen en augmentation par rapport au constat de 2010 qui affichait un âge moyen de 50,2 ans. A titre de comparaison l'âge moyen constaté au niveau national est de 49,2 ans.

#### Nombre de chefs d'exploitation et coexploitants



Source: RGA 2010

## B. L'ÉVOLUTION RECENTE DU SECTEUR AGRICOLE

### DES INCERTITUDES LIÉES À LA DÉMOGRAPHIE AGRICOLE

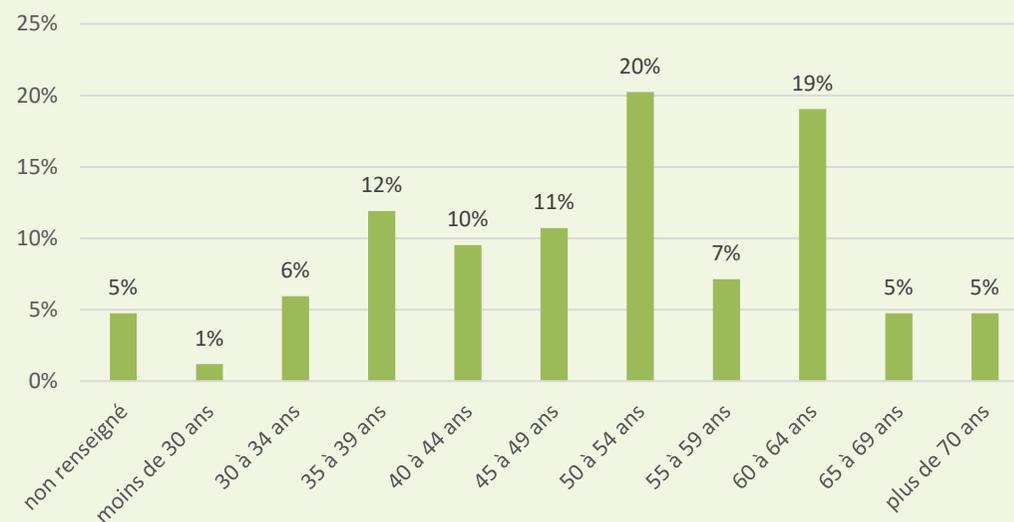
#### Age du plus jeune associé parmi les exploitations ayant répondu au questionnaire

Parmi les 84 exploitants ayant répondu au questionnaire, 77% des chefs d'exploitations ou du plus jeune des associés des exploitations ont 40 ans ou plus.

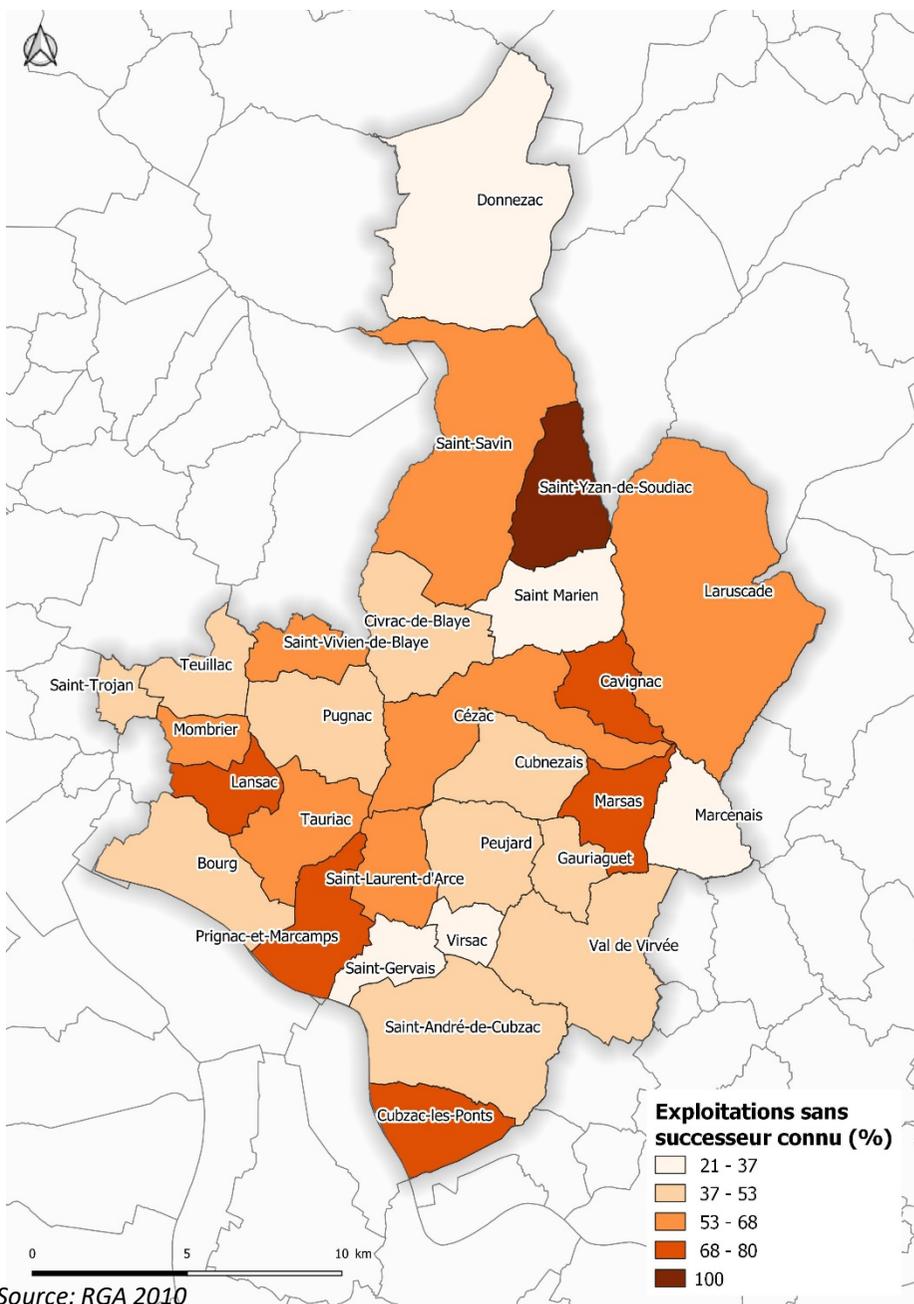
A noter que 29% des exploitations ont un chef d'exploitation âgé d'au moins 60 ans.

En revanche, la part des « jeunes » chefs d'exploitations de moins de 35 ans est de 7% des exploitations.

Âge moyen du plus jeune associé parmi les 84 exploitations

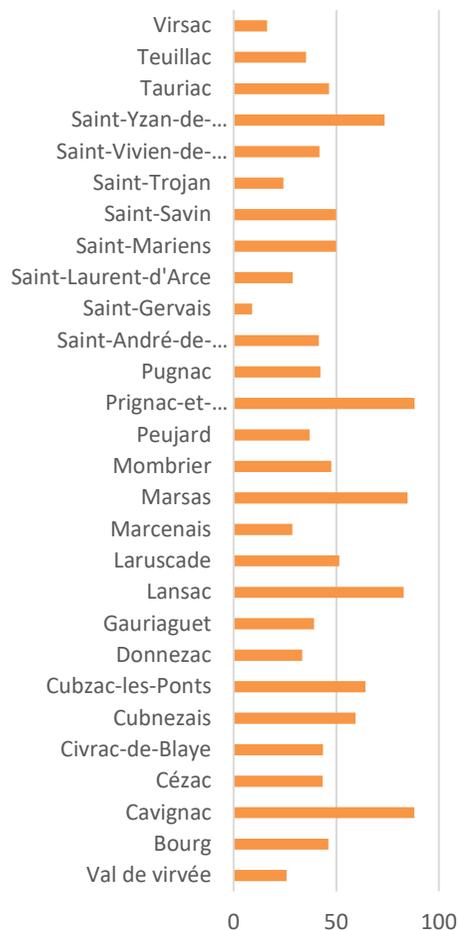


## B. L'ÉVOLUTION RECENTE DU SECTEUR AGRICOLE



### Une part importante d'exploitations sans successeurs connus

Part dans la SAU des exploitations sans successeurs connus



En moyenne, 51,2% des exploitations du territoire n'ont pas de successeur connu en 2010.

En 2020, le diagnostic complémentaire fait également ressortir que 67,8 % des agriculteurs répondants au questionnaire n'ont pas identifié leur succession. 17% d'entre eux prévoient une cessation d'activité dans les 5 ans. Le territoire va donc connaître une poursuite de la baisse du nombre d'exploitations dans les prochaines années.

Les exploitations sans successeur connu représentent environ 45,2% de la SAU du territoire.

Source: RGA 2010

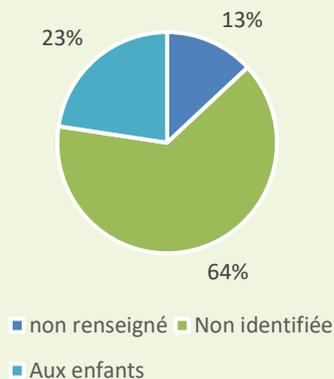
## B. L'ÉVOLUTION RECENTE DU SECTEUR AGRICOLE

### Une part importante d'exploitations sans successeurs connus

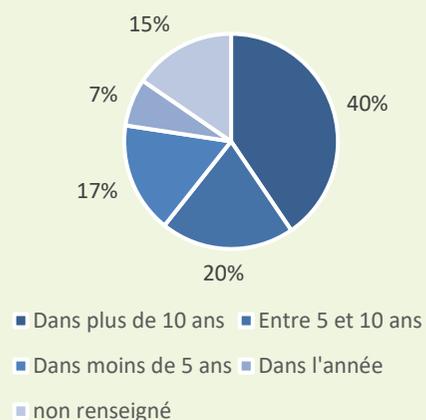
#### Caractéristiques de la succession envisagée par les 84 exploitations ayant répondues au questionnaire

Parmi les 84 exploitants ayant répondu au questionnaire, près des 2/3 des exploitations n'ont pas de succession connue à ce jour. En revanche, il est su que 19 exploitations seront transmises aux enfants de l'exploitant (23% des exploitations).

#### Identification de la succession des 84 exploitations



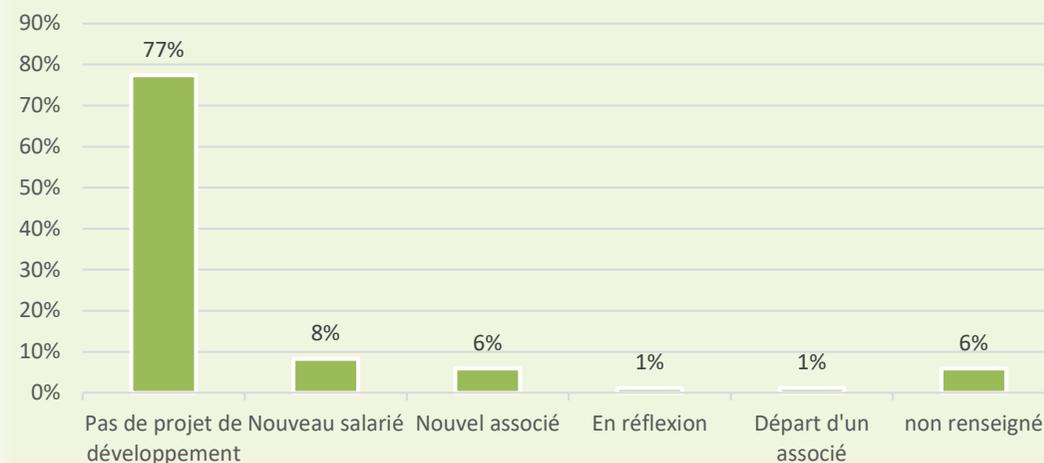
#### Temporalité envisagée pour la transmission/fin d'activité de l'exploitation



Parmi les 84 exploitants ayant répondu au questionnaire, près de 77% d'entre elles n'ont pas identifié de projet de développement ou de « projet de succession ».

Parmi les exploitations ayant répondues, 8% d'entre elles envisagent l'arrivée d'un nouveau salarié, et 6% envisage quant à elles l'arrivée d'un nouvelle associé.

#### Evolution envisagée de l'activité des 84 exploitations



Ces retours tendent à indiquer une fragilité dans la succession des exploitations agricoles aujourd'hui en place sur le territoire.

## B. L'EVOLUTION RECENTE DU SECTEUR AGRICOLE

### Les problématiques agricoles ressenties sur le territoire

#### Des conflits d'usage localement identifiés

Localement, certains conflits d'usages liés à la proximité des habitations et des parcelles cultivées sont constatés.

Ces conflits correspondent essentiellement à des nuisances sonores des engins et aux traitements chimiques utilisés.

Les riverains étant de plus en plus sensibles à l'impact des traitements sur leur santé, cette problématique tend à se renforcer, d'autant que cette dernière devient médiatisée.

Ces conflits d'usage se sont particulièrement ressentis au sein des communes ayant subies une forte urbanisation, toutefois les élus interrogés ne considèrent pas nécessairement cette thématique comme une problématique majeure du territoire.

Toutefois, un travail de médiation et de communication est mis en place par les syndicats viticoles et les élus, afin de tempérer et régler certains conflits.

A ce titre, une charte de bonnes pratiques a été approuvée par la préfecture de la Gironde.

Par ailleurs, l'utilisation de matériels aujourd'hui plus performants (engins agricoles basses pressions pulvérisant près du sol par exemple), permettent aujourd'hui de limiter globalement les projections dans l'air.

#### Des difficultés de circulation avec les engins agricoles

Parmi les retours de questionnaires, environ 71% des agricultures du territoire, ne ressentent pas de problèmes particuliers quant à la circulation avec les engins agricoles.

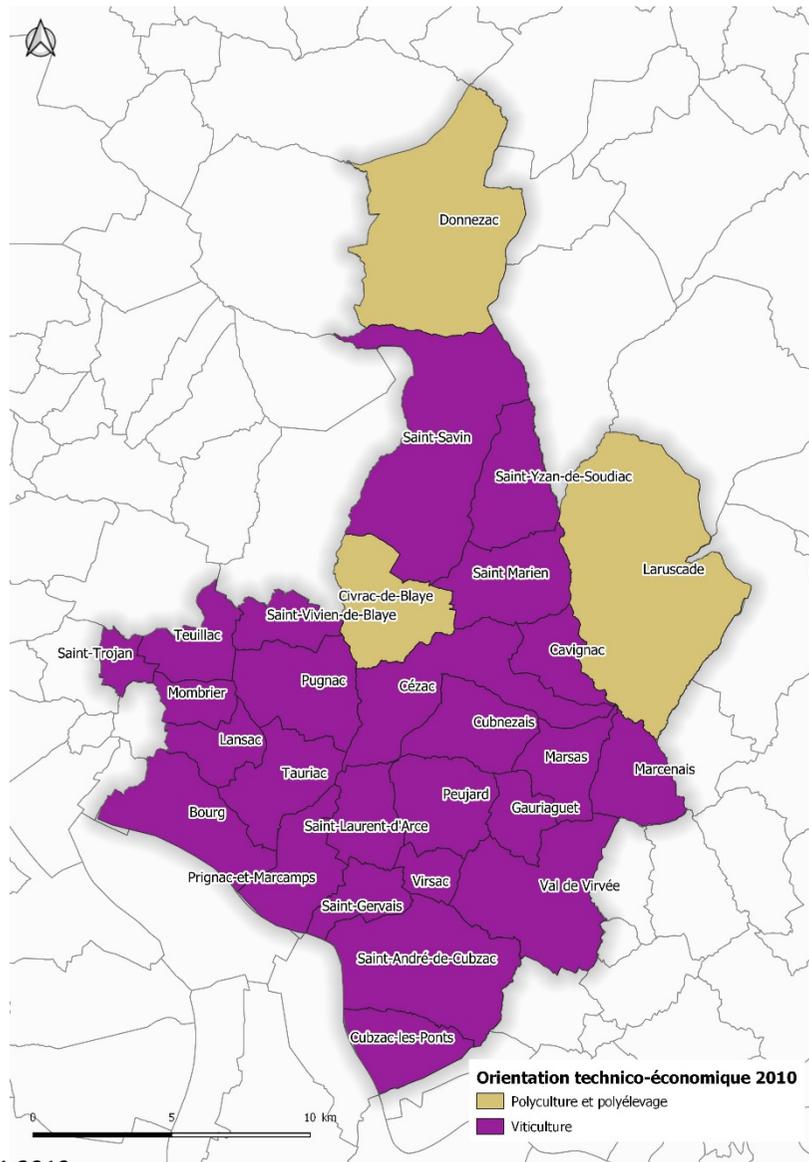
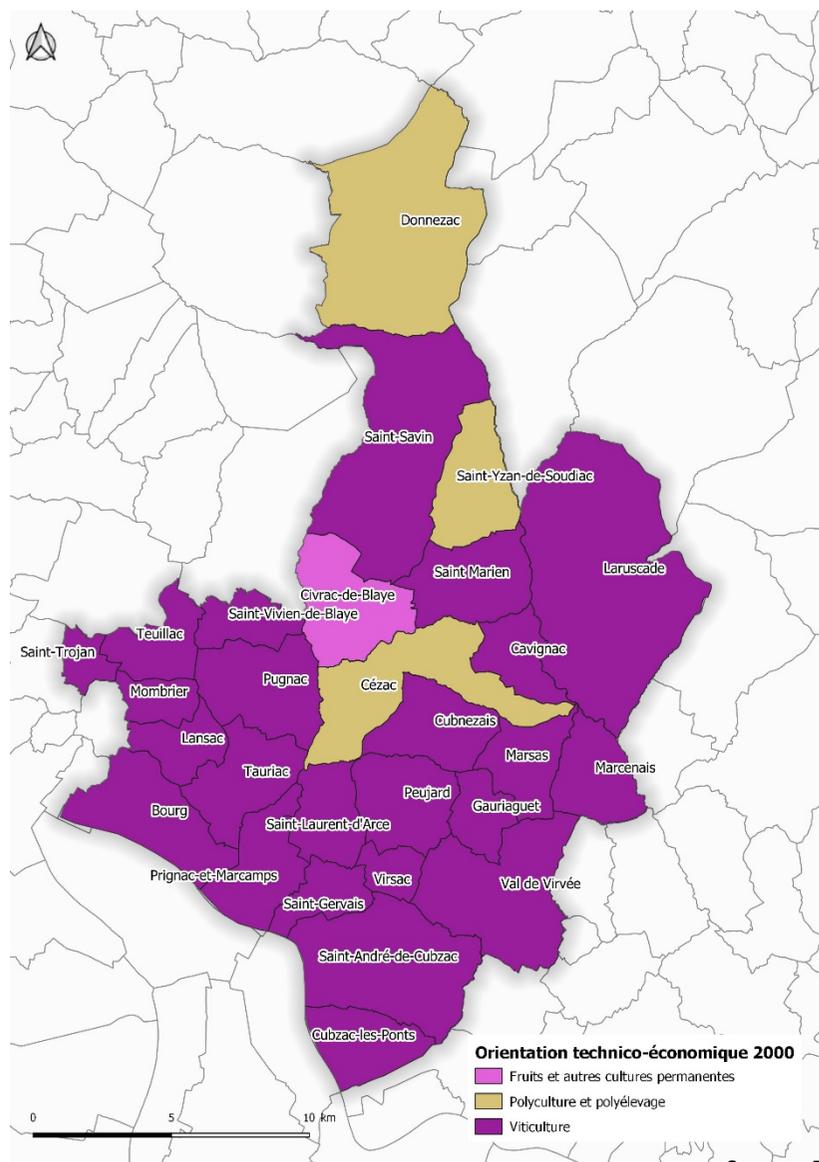
Toutefois, parmi eux, 25% jugent la circulation sur certaines parties du territoire, difficile, et 4% d'entre eux, très difficile.

Globalement, les secteurs majoritairement ciblés par ces problèmes de circulation sont les traversées de villages (ronds points, dos d'âne, haricots, ...) et la traversée de la RD 137.

## C. DES SPECIFICITES LOCALES

### UNE PREDOMINANCE LOCALE DE LA VITICULTURE

#### ORIENTATION TECHNOICO-ÉCONOMIQUE DOMINANTE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR COMMUNE



Source: RGA 2010

La viticulture est fortement développée sur le territoire, elle est en effet le principal type d'exploitation dans 25 communes sur 28. La polyculture et le polyélevage dominant dans les trois autres communes, plutôt au Nord où les activités agricoles demeurent sensiblement plus diversifiées.

Les vignes représentent en moyenne 62,2% de la SAU totale.

A Virsac, Teuillac, Saint-Trojan, Pugnac, Prignac et Marcamps, Mombrier et Bourg, la surface des vignes représente plus de 80% de la SAU de la commune.

## C. DES SPECIFICITES LOCALES

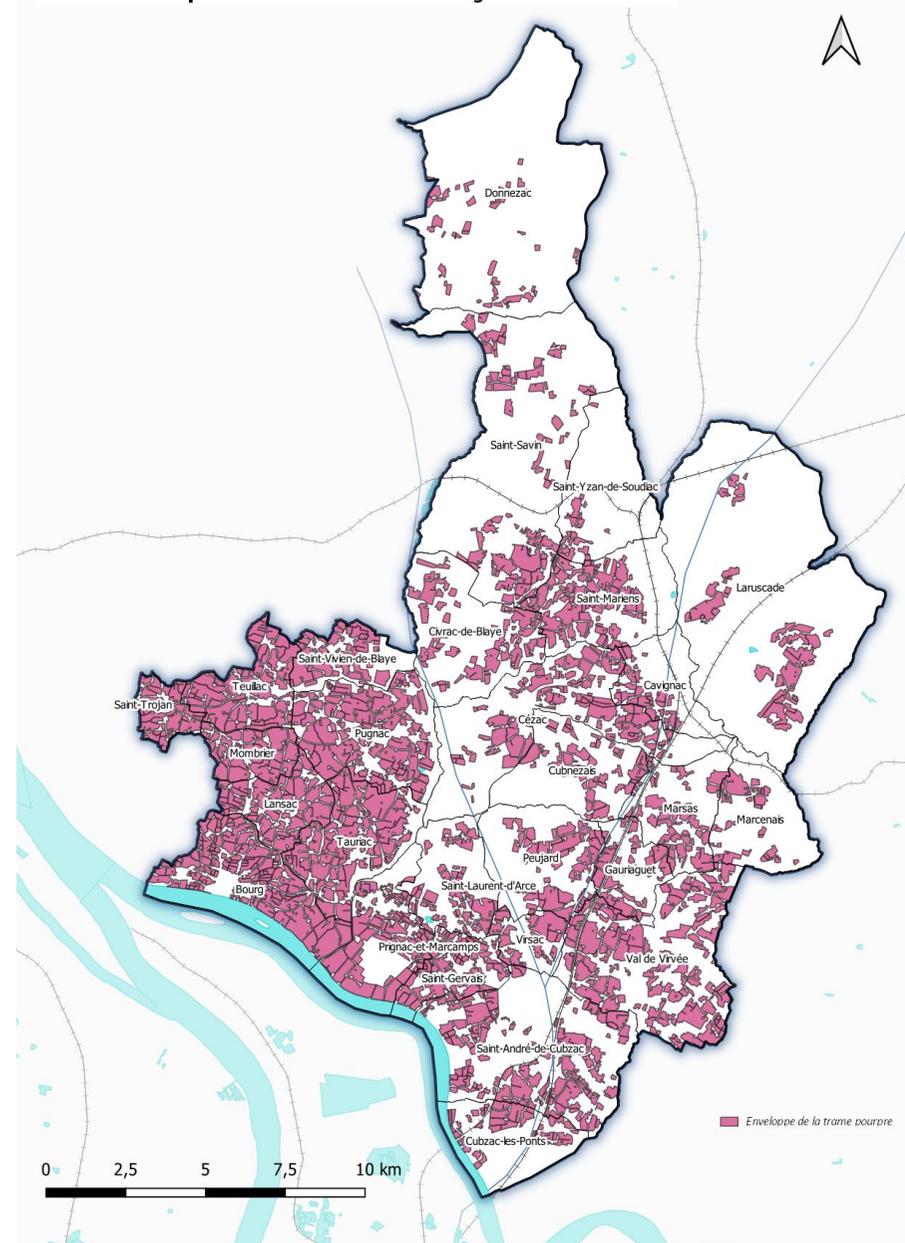
### UNE PREDOMINANCE LOCALE DE LA VITICULTURE

La « Trame Pourpre » se définit comme l'enveloppe territoriale des terroirs viticoles à préserver du fait de leur importance économique, agronomique, patrimoniale et paysagère.

Cette enveloppe est définie sur la base des aires délimitées des AOC, après la déduction des zones artificialisées.

Cette dernière permet de porter une attention particulière aux secteurs viticoles, notamment ceux en contact avec les zones urbaines ou à urbaniser, et de mettre en œuvre les dispositions nécessaires à leur préservation.

La Trame Pourpre sur le territoire du Cubzaguais-Nord-Gironde



# C. DES SPECIFICITES LOCALES

## UNE PREDOMINANCE LOCALE DE LA VITICULTURE

Des productions viticoles historiquement fortes sur le territoire

**69 % des exploitations agricoles recensées se caractérisent par des productions viticoles.**

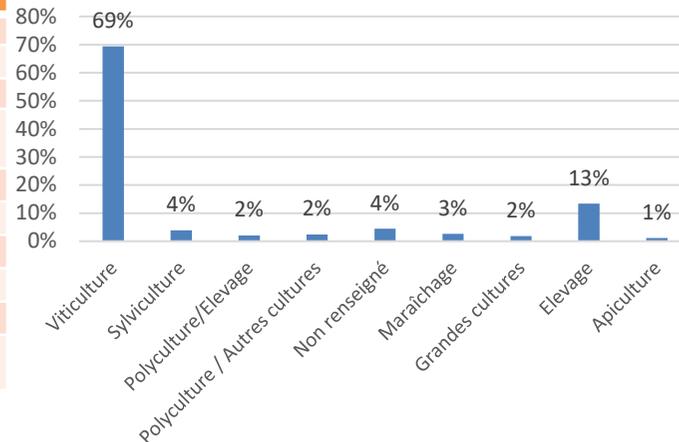
La majorité des surfaces se retrouvant dans l’Ouest, au sud et au centre du territoire où les pourcentages de superficies viticoles sont les plus importantes rapportées aux SAU communales.

L’élevage représente le second type de productions le plus représenté parmi les exploitations du territoire avec 13%. Elles se caractérisent par une diversité des productions : bovins, ovins, buffles, etc...

Le maraîchage, avec 9 exploitations, ne représente que 3% des exploitations mais l’activité présente un fort potentiel de développement en relation avec l’augmentation des attentes en termes de productions locales, rattachées à des circuits courts.

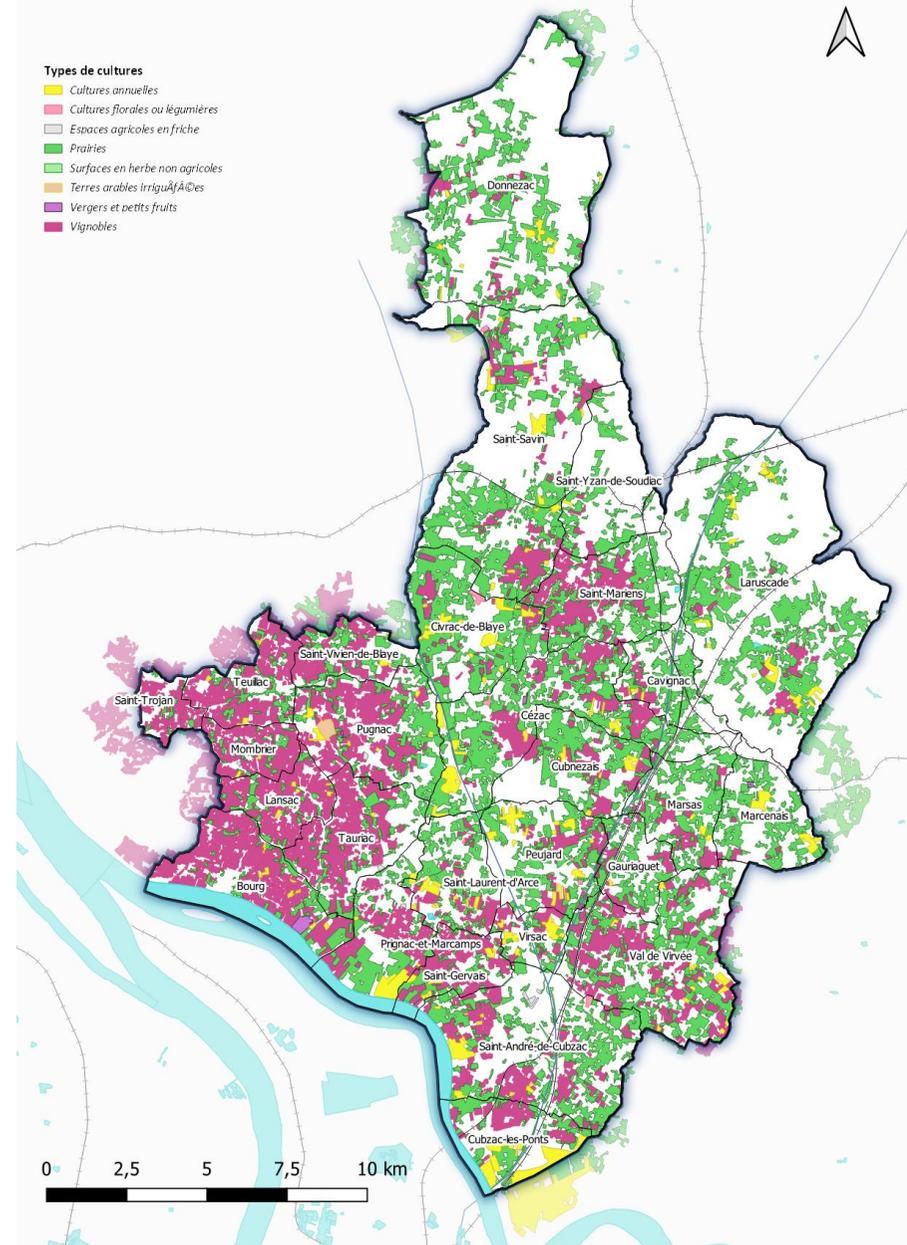
Type de productions	Nbre d’exploitations	%
Viticulture	234	69%
Sylviculture	13	4%
Polyculture/Elevage	7	2%
Polyculture / Autres cultures	8	2%
Non renseigné	15	4%
Maraîchage	9	3%
Grandes cultures	6	2%
Elevage	45	13%
Apiculture	4	1%
<b>Total</b>	<b>337</b>	<b>100%</b>

Répartition des exploitations par types de productions



Source: RPG – OCS 2015

Orientation technico-économique des exploitations agricoles



## C. DES SPECIFICITES LOCALES

### UNE PREDOMINANCE LOCALE DE LA VITICULTURE

Des productions valorisées par leur inscription dans des périmètres d'AOC

**11 AOC-AOP sont recensées sur le territoire en ce qui concerne les productions viticoles.** En moyenne, **98,7% de la surface en vigne du territoire bénéficie de l'Appellation d'Origine Contrôlée.** Toutes les communes ont une part d'AOP supérieure à 85% de leurs SAU viticole et 18 communes ont un taux de 100%.

A celles-ci s'ajoutent 3 AOC-AOP pour la filière laitière, plus spécifiquement pour la production de beurre.

Commune	Blaye	Bordeaux	Bordeaux supérieur	Côtes Blaye	Côtes de Bordeaux	Côtes de Bordeaux Blaye	Côtes de Bourg	Côtes de Bourg, Bourg et Bourgeais	Bourg	Bourgeais	Crémant de Bordeaux
BOURG		x	x				x		x	x	x
CAVIGNAC	x	x	x	x	x	x					x
CEZAC	x	x	x	x	x	x					x
CIVRAC-DE-BLAYE	x	x	x	x	x	x					x
CUBNEZAIS	x	x	x	x	x	x					x
CUBZAC-LES-PONTS		x	x								x
DONNEZAC	x	x	x	x	x	x					x
GAURIAGUET		x	x								x
LANSAC		x	x				x		x	x	x
LARUSCADE	x	x	x	x	x	x					x
MARCEAIS	x	x	x	x	x	x					x
MARSAS	x	x	x	x	x	x					x
MOMBRIER		x	x				x		x	x	x
PEUJARD		x	x								x
PRIGNAC-ET-MARCAMPS		x	x				x		x	x	x
PUGNAC	x	x	x	x	x	x		x			x
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC		x	x								x
SAINT-GERVAIS		x	x								x
SAINT-LAURENT-D'ARCE		x	x								x
SAINT-MARIENS	x	x	x	x	x	x					x
SAINT-SAVIN	x	x	x	x	x	x					x
SAINT-TROJAN		x	x					x			x
SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE	x	x	x	x	x	x					x
SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC	x	x	x	x	x	x					x
TAURIAC		x	x					x			x
TEUILLAC		x	x					x			x
VAL DE VIRVÉE		x	x								x
VIRSAC		x	x								x
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>28</b>

Source: INAO

## C. DES SPECIFICITES LOCALES

### UNE PREDOMINANCE LOCALE DE LA VITICULTURE



Source: INAO/ Gironde.gouv

## C. DES SPECIFICITES LOCALES

### UNE PREDOMINANCE LOCALE DE LA VITICULTURE

#### Vers un développement des filières biologiques ?

La Gironde est le département qui concentre la majorité des exploitations viticoles biologiques de Nouvelle Aquitaine. Tout en possédant des caractéristiques différentes, les vignobles constituent un paysage emblématique du département



#### Evolution des pratiques vers des démarches environnementales

D'après les résultats de l'enquête agricole, de nombreuses exploitations répondants sont engagées dans des démarches environnementales, dont 25% sont en agriculture biologique (21 exploitations). Aussi, 5 exploitations le sont partiellement. Ceci est le fruit d'une prise de conscience mais aussi d'un contexte d'évolution de la demande vers des produits de qualité sanitaire et environnementale.

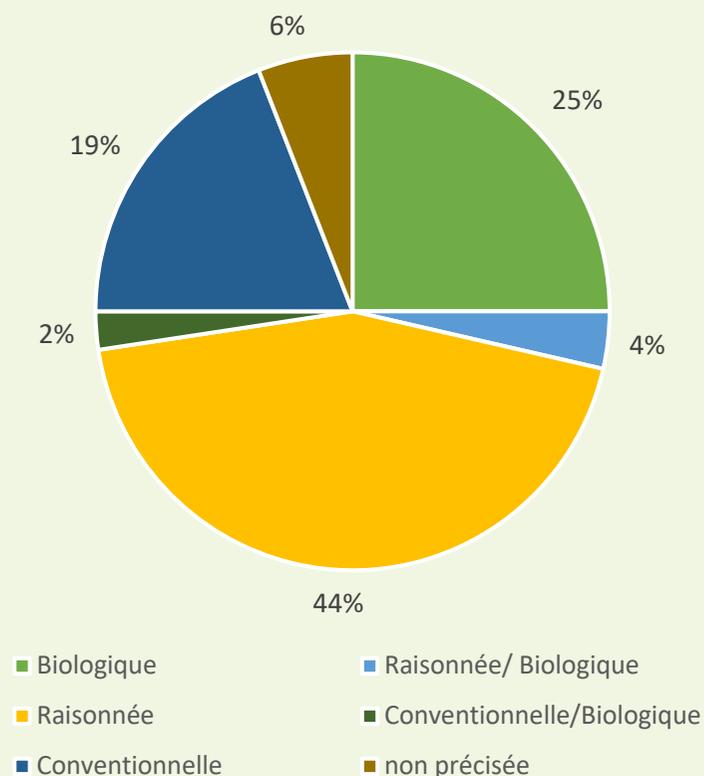
En viticulture par exemple, les certifications environnementales sont devenues incontournables pour faire la différence sur le marché. Actuellement, environ 65 à 70 % de la surface de l'appellation « côtes de Bourg » est inscrite dans une démarche environnementale.

Alors qu'une procédure de conversion écologique représente 3 années sans récolte et l'obligation de convertir l'ensemble du vignoble d'un coup, le contexte économique actuel n'est pas propice à ces conversions.

Par ailleurs, lors des entretiens réalisés concomitamment à la diffusion du questionnaire, il a été évoqué que des conflits d'usages liés à la proximité des habitations et des parcelles cultivées se sont développés, notamment en relation avec les pratiques de traitement et leurs conséquences sur la santé. Cette problématique fait l'objet de mesures en discussion à l'échelle de la France (cf. « zone non traitée », également nommée « ZNT »)

Pour autant, l'agriculture biologique reste une tendance forte, très présente en maraichage.

Types d'agriculture des 84 exploitations ayant répondu au questionnaire



Source: questionnaires

## C. DES SPECIFICITES LOCALES

### UNE PREDOMINANCE LOCALE DE LA VITICULTURE

#### UN SYSTÈME VITICOLE À LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU SOUFFLE

##### Crise viticole et perspectives

A la lecture du rapport d'activités 2019 de la Chambre d'Agriculture de la Gironde, il est rendu compte d'une baisse tendancielle relativement forte des ventes effectives des vins de Bordeaux (sorties de chai), aux alentours de -8% sur un an. Cette baisse est directement liée à une chute des ventes dans les Grandes et Moyennes Surfaces en France (-10% dans les GMS), mais aussi en Chine où elle est estimée à -20%.

*« Dans un contexte de tensions internationales persistantes (taxes douanières, etc.), de crise sanitaire (Coronavirus) et les profonds changements des modes de consommation, il n'est pas prévu d'amélioration à court terme des ventes de Bordeaux, soit 4 Mhl de ventes pour près de 5 Mhl de production. Les stocks à la propriété ont augmenté de 11 %. L'absence de perspectives favorables risque d'impacter la trésorerie de beaucoup de viticulteurs en 2020 ».*

*Source : Bilan de campagne 2019, Les chiffres clés de l'agriculture girondine*

Cette diminution des ventes fragilise les exploitations en particulier les plus petites et dépendantes du négoce et du vrac. Les viticulteurs qui pratiquent la mise en bouteille sont moins touchés grâce à la fidélité de la clientèle française. L'image de marque développée par les appellations comme l'AOC Côtes de Bourg peut permettre d'atténuer les effets de la crise pour ses vigneron. Cependant des appellations moins porteuses comme Bordeaux, Bordeaux Supérieur sont plus durement touchées.

La vinification en coopérative notamment à la coopérative de Tutiac (la plus importante du secteur) semble avoir joué un rôle tampon pour un certain nombre de viticulteurs en particulier en termes de stabilisation des revenus.

Cette crise pousse certains viticulteurs à se débarrasser de leur production invendue via les distilleries mais les revenus qu'ils en tirent restent bien en dessous de leur valeur réelle. La poursuite de la crise sanitaire (Coronavirus) risque de ne pas arranger cette situation. Ce contexte économique délétère peut laisser craindre des faillites d'entreprises.

##### Une diminution généralisée des superficies viticoles sur le territoire

Sur la période 2008-2018, la superficie totale des surfaces viticoles a diminué de 7% sur le territoire du SCoT, passant de 7048 ha à 6523 ha (-525 ha).

Cette évolution se constate sur la quasi-totalité des communes, hormis Donnezac, Mombrier et St-Yzan-de-Soudiac (cf. tableau en page suivante).

16 des 25 communes ayant perdu des surfaces viticoles ont connu une diminution inférieure à 10% de leurs superficies initiales.

En revanche, les communes de Virsac et Peujard ont observé une diminution supérieure à 20% de leurs SAU viticole.

##### Un phénomène de déprise agricole (synthèse de propos collectés auprès d'acteurs du territoire)

Un phénomène de déprise est aujourd'hui observé dans plusieurs secteurs du territoire, principalement liée à la viticulture et sur fond de crise économique. Il s'agit en particulier de secteurs dans lesquels les terres sont peu qualitatives et où la viticulture n'est plus porteuse. Lorsque ces terres sont mises en vente, elles ne trouvent pas acquéreurs, ni acheteurs, ni fermier pour les exploiter. Par ailleurs, le mitage des terres agricoles par l'urbanisation est également un facteur à charge. Le phénomène semble être particulièrement représenté sur les communes du Sud du territoire de Latitudes Nord Gironde et de l'Est du Grand Cubzaguais, correspondant au périmètre couvert par les appellations Bordeaux Supérieur et Côtes de Blaye. A l'inverse, dans le secteur des Côtes de Bourg, les terres sont plus recherchées et la déprise agricole est peu marquée.

La déprise agricole risque d'être accentuée dans un contexte de crise viticole et de l'arrivée d'un certain nombre d'agriculteurs à l'âge de la retraite sans perspective de reprise dans les années à venir.

## C. DES SPECIFICITES LOCALES

### UNE PREDOMINANCE LOCALE DE LA VITICULTURE

#### UN SYSTÈME VITICOLE À LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU SOUFFLE

Commune	Superficie communale (en ha)	Superficie en vignes en 2008 (en ha)	Superficie en vignes en 2018 (en ha)	Part de vignoble dans la superficie communale en 2018	Evolution 2008- 2018
VIRSAC	364	99	76	21%	-23%
PEUJARD	1100	200	153	14%	-23%
MARSAS	802	135	109	14%	-19%
CAVIGNAC	670	54	46	7%	-16%
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	1036	255	215	21%	-16%
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	2318	459	389	17%	-15%
LARUSCADE	4642	103	91	2%	-12%
CUBNEZAIS	1032	179	159	15%	-11%
SAINT-LAURENT-D'ARCE	808	131	118	15%	-10%
SAINT-GERVAIS	563	278	252	45%	-9%
CUBZAC-LES-PONTS	891	152	138	15%	-9%
SAINT-SAVIN	3373	275	251	7%	-9%
MARCENAI	915	21	19	2%	-8%
SAINT-TROJAN	317	163	152	48%	-7%
TAURIAC	1080	516	480	44%	-7%
BOURG	1383	654	611	44%	-6%
CIVRAC-DE-BLAYE	1329	130	124	9%	-5%
CEZAC	1934	324	309	16%	-5%
LANSAC	604	367	351	58%	-5%
VAL DE VIRVÉE	2071	276	267	13%	-3%
PUGNAC	1357	519	505	37%	-3%
SAINT-MARIENS	1202	347	338	28%	-3%
GAURIAGUET	544	82	81	15%	-2%
SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE	574	231	227	40%	-1%
TEUILLAC	746	397	393	53%	-1%
DONNEZAC	3645	89	89	2%	0%
MOMBRIER	430	268	269	63%	1%
SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC	1117	26	29	3%	11%
<b>TOTAL</b>	<b>38170</b>	<b>7048</b>	<b>6523</b>	<b>17%</b>	<b>-7%</b>

## C. DES SPECIFICITES LOCALES

### UNE PREDOMINANCE LOCALE DE LA VITICULTURE

#### UN SYSTÈME VITICOLE À LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU SOUFFLE

Des changements climatiques qui tendent à fragiliser le système viticole (propos collectés auprès d'acteurs du territoire)

Le changement climatique se manifeste en particulier par une récurrence plus marquée des événements climatiques. En effet, la viticulture a été particulièrement touchée par les épisodes de grêles de 2017 et de gel en 2018. Ces événements locaux et intempestifs fragilisent les exploitations dont certaines sont impactées plusieurs années de suite. L'alternance de pluie et de chaleur favorise également le développement des maladies.

Le réchauffement est connu pour causer une augmentation du degré d'alcool présent dans les vins. L'interprofession en collaboration avec les organismes de recherche se sont saisis de la problématique. Des recherches sont en cours notamment sur l'adaptation de cépages résistants et tardifs. Concernant l'appellation côtes de Bourg, le Malbec semble montrer des résultats très satisfaisants tout en respectant la typicité des vins de l'appellation.

Le réchauffement à proprement parler ne fait pas partie d'une préoccupation de premier plan pour le moment, à fortiori en période de crise viticole. La question n'a pas été évoquée pour les autres productions agricoles. Cependant, la question de l'irrigation est un enjeu crucial pour les prochaines années.

Un territoire sensible à la rétention et la spéculation foncière (propos collectés auprès d'acteurs du territoire)

L'évolution démographique et la pression foncière qui l'accompagne incite certains propriétaires de surfaces agricoles dont les surfaces viticoles à spéculer sur l'ouverture à l'urbanisation de leurs parcelles. Une spéculation foncière est donc observée en particulier à proximité des centres-bourgs et centres-villes.

Ce phénomène crée donc une rétention de foncier alors qu'une forte demande existe de la part de porteurs de projet qui voudraient s'installer. Il y a bien des parcelles de vignes en vente mais peu de parcelles nues. Par ailleurs, certains viticulteurs ont visiblement des difficultés à procéder à l'arrachage de leurs vignes en lien avec le coût de l'opération, et ne souhaitent pas forcément y procéder afin d'éviter la baisse de la valeur de leurs parcelles.

# C. DES SPECIFICITES LOCALES

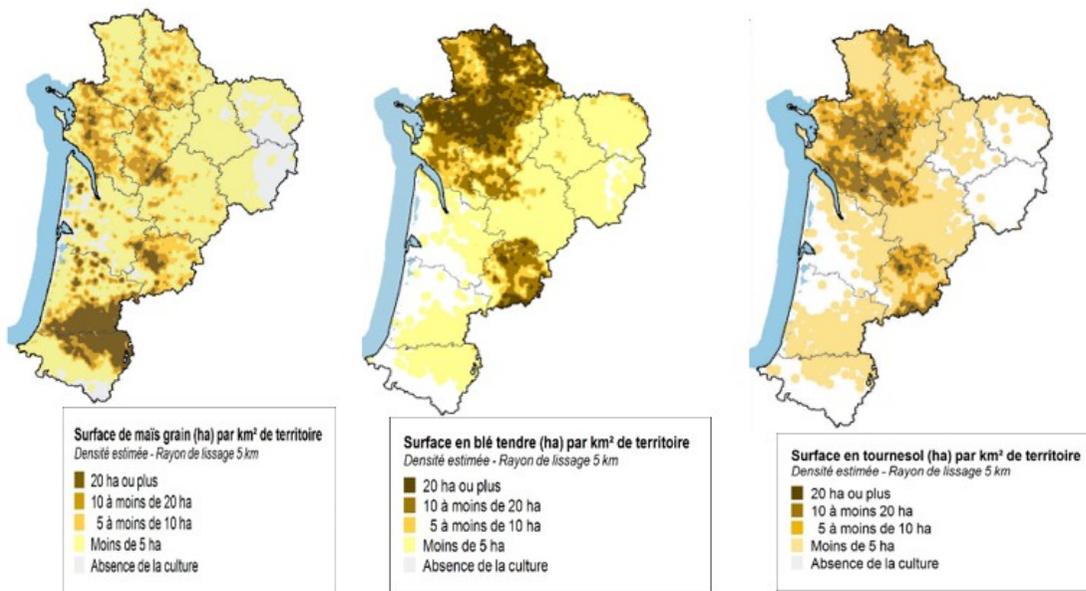
## MARAICHAGE ET ASPERGES

### DES EXPLOITATIONS DE PLUS EN PLUS SPÉCIALISÉES

#### Orientation technico-économique des exploitations agricoles

Avec près de 1 800 000 ha de grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux), la Nouvelle-Aquitaine se situe au 1er rang français pour la surface, mais est devancée de peu par le Grand-Est en termes de volume produit (environ 10 millions de tonnes).

C'est de loin le maïs la production phare de la région, avec plus de 500 000 ha, soit environ 30% du total national (tant au niveau des surfaces que du volume produit). La zone de production est concentrée dans le sud de la région, dont ¼ dans les Landes.



Le blé tendre est la seconde céréale et avec quelques 3 millions de tonnes produites positionne la région au 5ème rang national.

Il est principalement cultivé dans les 4 départements de l'ex-Poitou-Charentes et dans le Lot-et-Garonne. Les autres céréales à paille (orge, blé dur, triticales), moins présentes dans la région, sont essentiellement localisées en ex Poitou-Charentes et ex-Limousin, en particulier pour le triticales.

Au niveau des oléagineux, la Nouvelle-Aquitaine est la 3ème région productrice en volume, avec plus d'1 million de tonnes produites, dont près de 60% correspond au tournesol (1er rang national en volume de production). Les protéagineux quant à eux sont peu représentés, avec une production de seulement 80 000 tonnes.

### Les asperges IGP

Bien que majoritairement consacrée à la viticulture, la filière agricole du territoire a développé une véritable culture complémentarité pour accompagner cette production principale.

La culture asparagicole en est un exemple.

Les sables riches en matière organique constituent un terroir propice et ont permis le développement de la culture de l'asperge.



*Partie pouvant être utilement complétée par des données territorialisées de la chambre d'agriculture ou la DRAAF.*

## C. DES SPECIFICITES LOCALES

### LA FILIERE BOIS

#### L'ACTION FOREDAVENIR : POUR UN DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS LOCALE

Le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine (CRPF) coordonne depuis le début de l'année 2016 le projet FOREDAVENIR.

Ce programme a pour objectif d'**aider les propriétaires à remettre en valeur leurs bois tout en permettant leur exploitation et ainsi l'approvisionnement des chaudières à bois, et des industries du bois.**

Au total, FOREDAVENIR doit permettre la mobilisation de **160 000 tonnes de bois, et l'amélioration de 1400 hectares de forêt.** Ce projet bénéficie de l'appui technique de trois partenaires : la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) d'Aquitaine et la coopérative forestière Alliance Forêts Bois, et est financé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

#### Comment fonctionne le projet ?

Il s'adresse **aux propriétaires forestiers** intéressés par la démarche et situés sur les territoires représentés sur la carte ci-contre. Des animateurs les rencontrent afin d'évaluer l'éligibilité de leurs bois aux aides et de les conseiller dans la gestion de leurs peuplements forestiers.

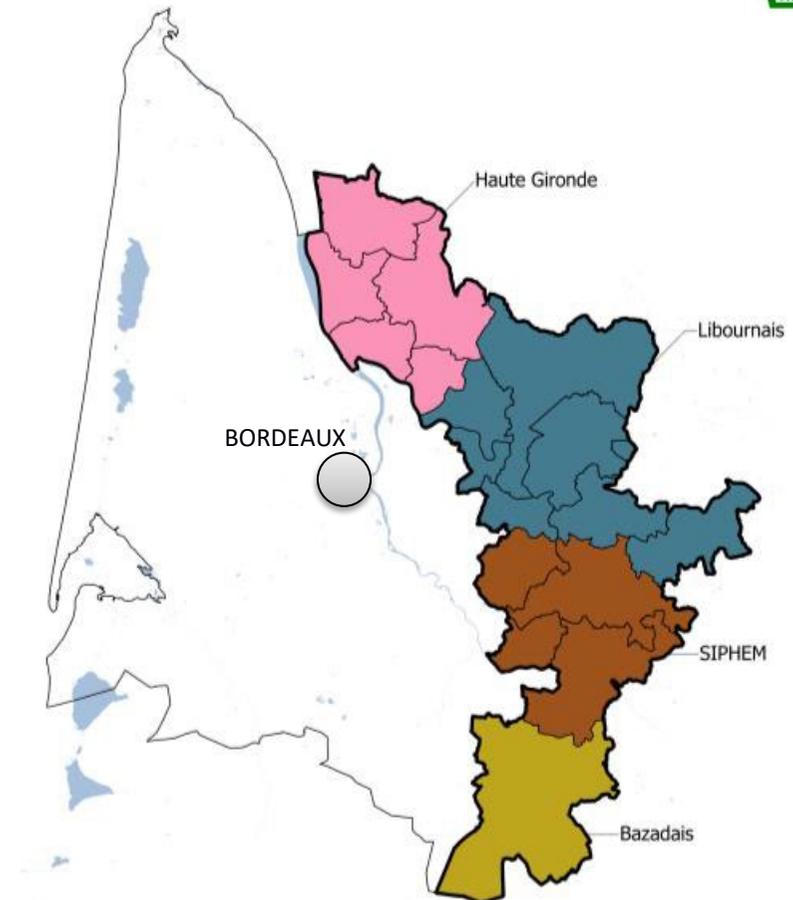
Ils pourront alors bénéficier d'un financement par l'ADEME de **40 % du coût total de l'amélioration du peuplement** (boisement, désignation des arbres d'avenir...).

#### Quels travaux sont éligibles aux aides ?

- Le **balivage, désignation ou marquage de coupe** : Sélection de tiges d'avenir. Le but de cette opération est la conversion des taillis en futaies sur souches. Afin de faciliter l'accès aux arbres, la réalisation des cloisonnements est également éligible.
- La **conversion des peuplements** : Travaux permettant de convertir un taillis présentant de beaux arbres de futaie en futaie par régénération naturelle.
- La **transformation des peuplements** : Travaux permettant la transformation complète d'un peuplement par régénération artificielle. Également les dépenses connexes dans le cas où elles ne dépassent pas 30% des dépenses hors taxes des travaux principaux.



Zone géographique FOREDAVENIR



## C. DES SPECIFICITES LOCALES

### LA FILIERE BOIS

#### L'ACTION FOREDAVENIR SUR LE TERRITOIRE LATITUDE NORD GIRONDE

Initiée en 2016 sur le territoire de la CdC Latitude Nord Gironde, et prolongée jusqu'en 2020, le projet a permis la rencontre de **55 propriétaires de parcelles forestières** répartis sur les communes de Cavignac, Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Donnezac, Laruscade, Marcenais, Saint-Savin et St-Yzian-de-Soudiac.

Ce sont au total 559 ha de bois qui ont été diagnostiqués, parmi lesquels **180,04 ha ont été jugés éligibles aux aides de l'ADEME.**

L'action FOREDAVENIR a ainsi débouché sur la rédaction de **8 documents de gestion durable** : 6 CBPS (*Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles*) et 2 RTG (*Règlement Type de Gestion*) pour une superficie contractualisée de **43,89 ha**. Ces 8 dossiers déposés représentent une aide de 106 645€ pour travaux divers réalisés par des entreprises locales.

Un neuvième dossier était en cours d'étude au 31 décembre 2019.

		Nombre de propriétés diagnostiquées	Surfaces diagnostiquées (ha)	Surfaces jugées éligibles aux aides (ha)
2016-2017	Cavignac	2	21,4	7,4
	Cézac	4	46,5	19,9
	Civrac-de-Blaye	3	8,4	8,3
	Cubnezais	1	1,5	1,2
	Donnezac	4	42,8	28,3
	Laruscade	14	76,7	17,7
	Marcenais	6	14,5	5,5
	Saint-Savin	7	114,4	42,2
	Saint-Yzian-de-Soudiac	2	13,6	0
	<b>Total 2016-2017</b>	<b>43</b>	<b>339,8</b>	<b>130,5</b>
2018	Cézac	2	47,48	11,79
	Donnezac	1	51,34	0
	Laruscade	1	4,07	4,07
	Marcenais	2	25,03	0
	Saint-Savin	2	8,25	6,69
	<b>Total 2018</b>	<b>8</b>	<b>136,17</b>	<b>22,55</b>
2019	Donnezac	4	83,42	26,99
	<b>Total 2019</b>	<b>4</b>	<b>83,42</b>	<b>26,99</b>
<b>TOTAL</b>		<b>55</b>	<b>559,39</b>	<b>180,04</b>

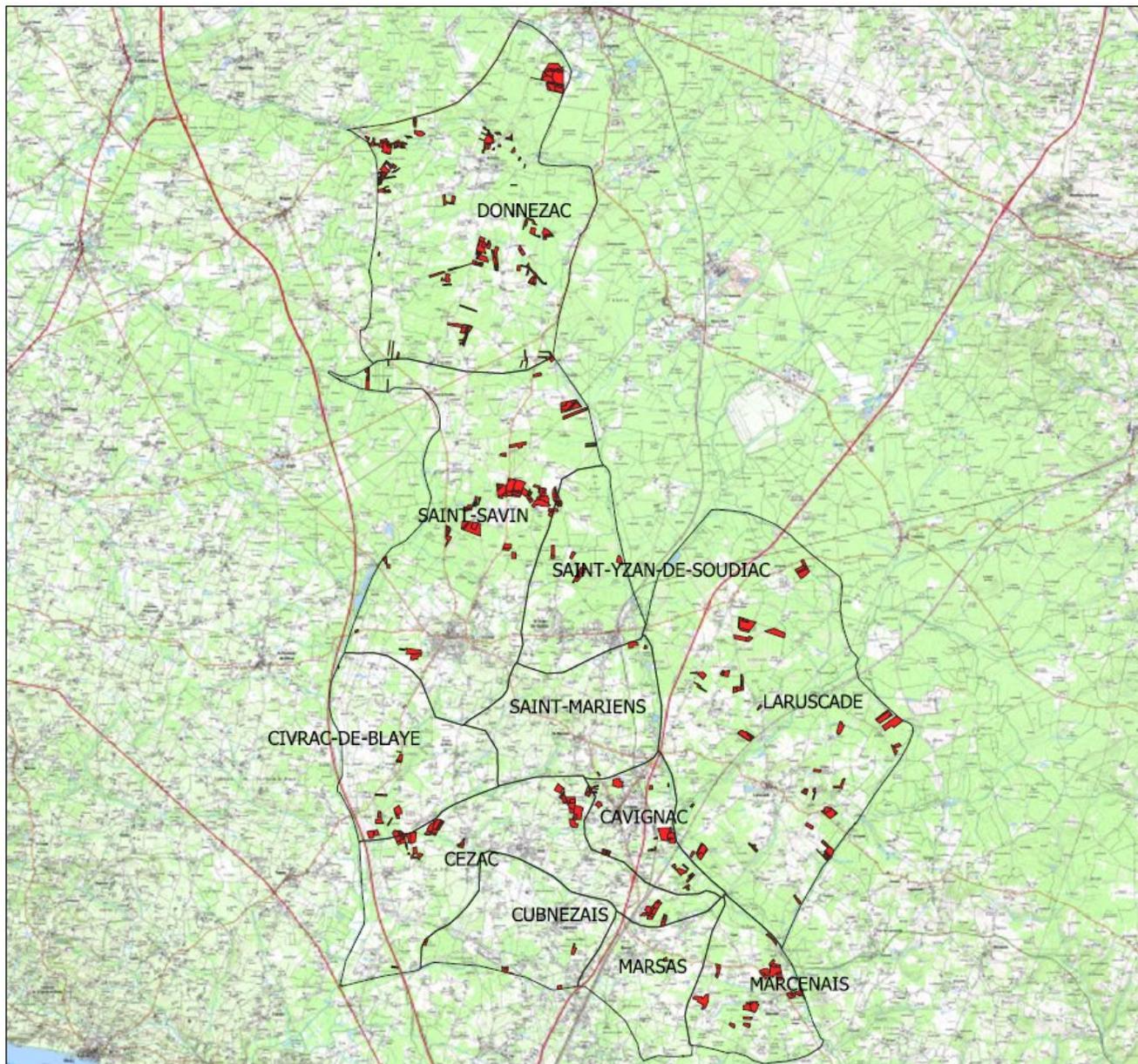
Bilan de l'animation FOREDAVENIR sur le territoire LNG au 31/12/2019

	Dossiers déposés	Surface des dossiers déposés (ha)	Investissement que représentent les travaux	Aides de l'ADEME	Volumes prévisionnels de bois récoltés (estimation)		
					BO (m3)	BI (T)	BE (T)
2016-2017	3	18,8	49 545 €	19 818 €	190	230	850
2018	2	9,19	24 902 €	9 961 €	50	80	920
2019	3	15,9	32 198 €	12 879 €	90	110	1040
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>43,89</b>	<b>106 645 €</b>	<b>42 658 €</b>	<b>330</b>	<b>420</b>	<b>2810</b>

Bilan des montages de dossiers sur le territoire LNG au 31/12/2019

## C. DES SPECIFICITES LOCALES

### LA FILIERE BOIS



Carte des diagnostics  
FOREDAVENIR  
-  
Communauté de communes  
Latitude Nord-Gironde



0 3 6 km



Réalisation : Centre Régional de la Propriété Forestière - 2020

## DES ENJEUX EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS PORTÉS PAR LE PCAET DE LA CC GRAND CUBZAGUAIS

### UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES DE PROXIMITÉ

Le PCAET de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais a été adopté définitivement en conseil communautaire, le 11 mars 2020, pour la période 2020-2026.

Parmi les 46 actions adoptées en figurent 3 visant à développer une agriculture permettant d'accroître l'autonomie alimentaire du territoire et les pratiques agricoles durables :

- N°25: *Accompagner le développement du maraîchage*
- N°26: *Encourager la distribution en circuits courts*
- N°27 : *proposer une restauration collective responsable et de qualité.*

Axes stratégiques et orientations opérationnelles	Actions	Déroulés des actions	Porteurs de projets	Partenaires techniques et financiers
<b>AXE 4 : Développer un territoire durable</b>				
<b>Accroître l'autonomie alimentaire du territoire et les pratiques agricoles durables</b>	<b>25 Accompagner le développement du maraîchage</b>	Faire un état des lieux de l'offre et de la demande, du foncier agricole mobilisable et de ses qualités agronomiques	CdC	Chambre d'agriculture, ADAR, DRAAF, LEADER, ADEME, Etat
		Recevoir les porteurs de projet existants et potentiels sur le territoire (organisation de formations de reconversion professionnelle et aide à la recherche de terrain par l'ADAR et recensement des acteurs du territoire en matière d'écopâturage par le SGBVMB)	CdC	Chambre d'agriculture, ADAR, ADEME, Etat, SGBV du Moron
		Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une pépinière agricole	CdC	
		Créer une pépinière agricole	CdC	Chambre d'agriculture, ADAR, ADEME, Etat
		Accompagner l'installation de nouveaux exploitants (hors pépinière) porteur d'une agriculture durable (agriculture biologique, agriculture raisonnée...) : accompagnement des nouveaux agriculteurs dans le dispositif MAEC par le SGBVMB et accompagnement financier pour les projets agricoles collectifs par l'antenne LEADER du Pays Haute-Gironde	CdC	Chambre d'agriculture, ADAR, ADEME, Etat, SGBV du Moron, LEADER
	<b>26 Encourager la distribution en circuits courts</b>	Améliorer l'identification des produits locaux et bio	CdC	Pays Haute Gironde, ADEME, DRAAF
		Favoriser l'approvisionnement alimentaire local (par ex. : drive fermier, magasin de producteurs, coopérative, marchés, ...)	CdC	Pays Haute Gironde, CMA, ADEME, DRAAF
	<b>27 Proposer une restauration collective responsable et de qualité</b>	Mettre un cycle de formations pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la loi agriculture et alimentation (contenu réglementaire, adaptation des règles des marchés...)	CdC	Pays Haute Gironde, ADEME
		Proposer un cycle de formation technique sur le cuisiner frais et de saison	CdC	Pays Haute Gironde, ADEME
		Soutenir les projets communaux de régie agricole directe	CdC	communes, ADEME, Etat
		Mettre en place un cycle de formation "zéro déchets, zéro gaspillage"	CdC	communes, SMICVAL, ADEME, Etat

Source: PCAET CC Grand Cubzaguais

## E. BILAN SYNTHETIQUE

### ATOUTS

- Des productions de qualité : viticulture (98,7% d'AOC et plus de 85% d'AOP) et asperges IGP;
- Des productions principalement viticoles mais qui tendent à se diversifier (maraichage, sylviculture) ;
- Un paysage fortement dessiné par les activités agricoles : vignes, prairies, grandes cultures, boisements ;
- Une prise de conscience environnementale face à l'évolution de la demande : 71 % des exploitations engagées dans des démarches environnementales dont 18% en agriculture biologique
- Une forte interaction entre les activités viticoles et les activités para-viticoles (transformation, embouteillage, tourisme, etc.).

### FAIBLESSES

- Une diminution du nombre d'exploitations majoritairement liée à un arrêt de l'activité en l'absence de repreneur et une majorité d'agriculteurs n'ayant pas identifié de succession (67,8%) provoquant une poursuite de la baisse du nombre d'exploitation dans les prochaines années ;
- Des chefs d'exploitation vieillissants (51 ans en moyenne) qui atteindront l'âge de la retraite dans les prochaines années ;
- Un contexte économique difficile pour les exploitations viticoles lié à une baisse des ventes et à une situation de surproduction ;
- Un phénomène de déprise agricole lié à la crise viticole et au mitage des terres par l'urbanisation en particulier dans l'Est du territoire ;
- Des phénomènes de rétention foncière à des fins de spéculation par les agriculteurs ;
- Une plus forte récurrence des événements climatiques de type grêle, gel ou sécheresse liés au changement climatique.

### OPPORTUNITES

- La diversification des filières agricoles afin d'améliorer l'autonomie et la résilience du territoire : maraichage, sylviculture ;
- La mise en œuvre de circuits courts alimentaires afin de limiter les intermédiaires et de valoriser les productions de proximité : élevage, maraichage, vergers ;
- La diversification des activités au sein des exploitations à travers des sources de revenus complémentaires pour les agriculteurs : accueil à la ferme, vente directe, tourisme vert, découverte des vignobles ;
- Le développement de l'agriculture biologique pour limiter l'impact des traitements sur la biodiversité et la qualité de l'eau ;
- Le développement de nouveaux modes de production pour faire face au changement climatique.

### MENACES

- La poursuite du phénomène de déprise agricole avec le départ à la retraite d'une grande partie des agriculteurs ;
- L'aggravation des difficultés d'installation pour les jeunes agriculteurs avec la raréfaction des terres agricoles liées à l'urbanisation ;
- L'accentuation du changement climatique dans le contexte d'un modèle agricole faiblement résilient.